



**Conférence régionale publique au sujet de l'octroi de mer
Vendredi 10 juillet 2020
Hôtel de Région**

Allocution de clôture du Président de la Région Guadeloupe

Madame la présidente du Département,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux et départementaux,

Mesdames et messieurs les présidents des intercommunalités,

Mesdames et messieurs les maires,

Monsieur le président de l'association des maires,

Madame la présidente du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement,

Monsieur le président du Conseil Économique et Social,

Mesdames et messieurs en vos grades et qualités,

Chers collègues,

Chers invités,

Je souhaite partager avec vous le plaisir et l'honneur que je ressens à clore cette séance de débats.

L'expression démocratique doit toujours être éclairée par un diagnostic précis et sans concessions des grands enjeux.

L'occasion m'est donc donnée de saluer la qualité des échanges et des présentations qui ont été faites aujourd'hui.

Les grands témoins de cette conférence régionale publique nous ont fait part de leurs expertises pointues.

Je les en remercie ainsi que la très large participation des élus et professionnels.

Je remercie Monsieur LAVENTURE pour son intervention qui a su recentrer brillamment le débat sur l'enjeu principal: c'est un instrument au service de notre souveraineté locale qui permet d'une part aux élus locaux, directement au contact avec la population, de mettre en œuvre une politique de soutien à la production locale et d'autre part de soutenir fortement les communes qui investissent au quotidien pour leur population.

Je veux enfin rendre hommage à l'ensemble des Guadeloupéens qui nous ont suivi sur les médias ainsi que sur la page Facebook de la Région.

Il était nécessaire de tenir ce débat pour fournir à tous, les éléments indispensables à la compréhension de ce qui nous a rassemblé aujourd'hui et qui relève de l'avenir de la Guadeloupe.

Nous l'avons à maintes reprises rappelé au cours des débats; l'octroi de mer est avant tout un levier d'autonomie fiscale pour la Guadeloupe.

Il contribue au budget des collectivités locales et sa clé de répartition représente chaque année en moyenne 42,5% du budget des communes.

A titre d'exemple, en 2016, 174M€ ont été affectés aux communes, 178 M€ en 2017, 180 M€ en 2018 et 209 M€ en 2019.

Et comme le rappelle souvent Mr Guy LOSBAR, ce sont concrètement des écoles pour nos enfants, des stades, des actions sociales en direction des plus démunis qui ont été financés par ce biais.

Et voilà que cette autonomie fiscale est remise en question!

Semblerait-il, la taxe sur l'octroi de mer aurait un impact sur les prix à la consommation. Alors même que celle-ci n'est pas le seul facteur qui intervient dans la formation des prix à la consommation.

A titre d'exemple : les produits exonérés à l'importation en Guadeloupe concernent essentiellement ceux de première nécessité.

Pourtant ce sont ces produits, qui restent particulièrement sensibles aux fluctuations de prix à la vente malgré **un taux nul** d'octroi de mer!

Exonérer la production locale de cette taxe, est un choix de la Collectivité Régionale.

Un choix politique assumé, visant à protéger notre tissu économique fragile ainsi que les emplois dans ces secteurs souvent stratégiques.

Au cours des trois dernières années ce ne sont pas moins de 25M€ d'exonération d'octroi de mer qui ont été accordés pour soutenir nos entreprises de production et nos emplois.

Aussi entre 2016 et 2018 ce ne sont pas moins de 57M€ qui ont été accordés à plus d'une centaine de secteur d'activités.

Nous devons l'affirmer, l'octroi de mer est un outil qui doit être maintenu, au service de notre économie et de notre population.

Et nous ne devons pas laisser les champs à un rapport à charge, « hors sol » conseillant au gouvernement ainsi qu'à l'Union Européenne de balayer toute pensée et toute stratégie locale.

Cette approche s'avère dangereuse, surtout lorsqu'elle ne prend pas en compte une analyse fine des caractéristiques spécifiques de nos territoires.

Monsieur DESALME, président des MPI (Moyennes et Petites Industries) l'a mentionné avec justesse: nos entreprises de production se retrouvent souvent exposées à une concurrence déloyale issue de surplus de production qui se retrouve importé avec des tarifs qui, même sur le territoire européen, serait considéré comme une forme directe de dumping économique !

Je rappelle qu'en économie, le terme de dumping désigne les pratiques qui font obstacle à la concurrence ; ce sont donc des pratiques anticoncurrentielles.

Face aux multiples erreurs et contrevérités, face aux confusions sournoisement entretenues; il nous revenait de répondre de manière factuelle et avec fermeté!

C'est le sens du courrier que j'ai signé avec les présidents du Département, de l'Association des Maires, des EPCI, des parlementaires ainsi que l'association des MPI datant du 4 juin 2020.

Laisser prospérer une telle dérive serait dangereuse!

La Guadeloupe a su tenir depuis plusieurs années un cap vertueux; il conviendrait de ne pas mettre à mal notre développement économique.

Plusieurs d'entre vous l'ont évoqué : la suppression de l'octroi de mer aurait un impact immédiat sur les ressources communales.

Cet argument est d'autant plus pertinent à l'heure où les collectivités locales se retrouveront exsangues en raison des pertes financières ou

encore du manque à gagner générés par l'absence d'activités dû à l'épidémie sanitaire.

Bien entendu nous restons dans une démarche parfaitement rationnelle et recherchons quotidiennement à améliorer et à adapter ce dispositif aux évolutions de notre réalité locale.

Par exemple :

- L'amélioration de la transparence dans l'instruction des dossiers;
- Veiller à l'application de l'article 267 du Code général des Impôts ; l'octroi de mer ne doit pas être inclus dans la base des prix de revient
- La révision, à la hausse, du seuil taxable de chiffres d'affaires pour les entreprises de production locale qui y sont assujetties ;
- L'allongement sensible, du délai de validité du régime d'octroi de mer afin de mieux tenir compte des schémas d'investissements de nos producteurs locaux ; donner de la visibilité aux entreprises...
- La clarification de la nomenclature douanière afin qu'elle corresponde davantage à la réalité des secteurs d'activités concernés ;
- Poursuivre la réflexion et la concertation autour d'une éventuelle extension de l'octroi de mer au secteur des services; mais cela doit se faire en totale transparence et dans un souci d'équité et de justice sociale.
- Plus de souplesse dans la définition des taux et quant aux demandes d'intégration de nouveaux produits, dans le cadre du dispositif de taxation ; cela doit guider notre dialogue avec l'Union Européenne.

La conjoncture, en particulier, la crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 a indéniablement renouvelé notre manière d'entrevoir notre futur.

C'est particulièrement le cas de notre mode de consommation.

Cette période de confinement nous a permis de souligner une nouvelle fois l'importance du « consommez local » et du soutien aux producteurs pour dynamiser l'économie endogène.

J'ai toujours défendu l'idée d'un nouveau modèle économique fondé sur nos atouts.

La crise aura eu cet avantage de mettre au premier plan cette évidence.

L'archipel Guadeloupe a les moyens de mener une politique économique destinée à sa souveraineté alimentaire.

C'est une prise de conscience qui doit être perpétrée et soutenue par les élus en appui de l'Université des Antilles et les experts guadeloupéens évoluant dans les domaines qui y sont liés.

Je remercie Maître Gabriel de nous avoir rappelé l'activisme de certains réflexes anachroniques, qui se sont exprimés, cette fois-ci à découvert, dans les couloirs de Bercy...

Il est temps que les Guadeloupéens réalisent qu'il est toujours salutaire, lorsqu'il s'agit de l'avenir de la Guadeloupe, de décider par eux-mêmes et pour eux-mêmes !

L'actualité internationale nous le démontre tous les jours, l'ère des décisions prises uniquement « d'en haut » est bel et bien révolue !

Le 20 décembre 2019, les élus départementaux et régionaux se déclaraient à l'unanimité, ici même dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région, favorables à l'évolution de la gouvernance locale.

Favorables à l'élaboration de normes à l'échelon local pour les politiques publiques de l'emploi, du développement économique, la fiscalité, l'urbanisme ou encore l'adaptation de l'organisation territoriale.

Les expressions citoyennes recueillies également dans le cadre du XVI^e congrès des élus, ont reflété le désir de la population de reconquête de notre identité, notre volonté d'emprunter un chemin guadeloupéen.

Je me réjouis aujourd'hui que cette conférence régionale publique ait contribué à détenir sur le thème de l'octroi de mer, une position commune.

Il est important pour notre équipe régionale de sortir de « l'entre soi », de poursuivre la méthode du « nous » en co-construisant avec notre population.

D'autres débats publics suivront sur les sujets cruciaux relevant de l'avenir de notre archipel: la jeunesse, le vieillissement de la population et ses conséquences, le dialogue social...

L'octroi de mer est un débat riche, complexe, épineux peut-être, mais nous l'ouvrons aujourd'hui et il devra se poursuivre.

La large consultation devra se poursuivre, aussi longtemps que nécessaire. C'est d'ailleurs une démarche que je veux « institutionnaliser » à l'image de la démocratie directe pratiquée en Suisse.

C'est cela aussi la politique du *New Deal* que nous défendons : notre volonté de faire pour nous et par nous.

Face aux attaques, aux tentatives de division, j'en appelle encore une fois chers Guadeloupéens à la solidarité et je formule le vœu que la gouvernance renouvelée notamment par les élections municipales suscite cet élan.

Marchons dans les pas, empruntons le chemin de Rémy NAINSOUTA qui a défriché et éclairé ce chemin Guadeloupéen.

Il avait compris que le développement de la Guadeloupe ne pouvait se construire durablement qu'à partir de ses ressources humaines et naturelles et au sein de son environnement géographique, la Caraïbe.

En une phrase, Rémy NAINSOUTA soulignait un paradoxe fondamental, qui caractérise encore aujourd'hui et trop souvent nos situations de dépendance économiques : « beaucoup de misères au milieu de ressources naturelles illimitées ».

Nous devons donc lever définitivement ce paradoxe mortifère !

Appuyer notre développement sur nos atouts !

Et nous rappeler de Nelson Mandela qui nous alertait : « tout ce qui est fait pour nous sans nous est généralement fait contre nous ».

Je vous remercie pour votre attention.